

# SECRET

## ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. \_\_\_\_\_  
SECRET/264/Add.1  
17 décembre 1981

Original: anglais

### NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:5

#### Liste XVIII - Afrique du Sud

##### Addendum

La mission permanente de l'Afrique du Sud a fait parvenir au secrétariat la communication suivante en date du 8 décembre.

La délégation de l'Afrique du Sud et la délégation de l'Uruguay ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XVIII. Les résultats de ces négociations sont indiqués dans le rapport ci-joint.

\_\_\_\_\_  
Signé pour la délégation de  
l'Afrique du Sud

\_\_\_\_\_  
Signé pour la délégation de  
l'Uruguay

26 novembre 1981

./.

Résultats des négociations engagées au titre de l'article XXVIII  
en vue de la modification ou du retrait de concessions  
reprises dans la Liste de l'Afrique du Sud

CHANGEMENTS APPORTES A LA LISTE XVIII - AFRIQUE DU SUD

A. Extension des droits de négociateur primitif

Position tarifaire	Désignation des marchandises	Taux de droit consolidé dans la Liste actuelle	Taux de droit qui doit être consolidé
ex 15.07	Huiles végétales fixes, fluides ou concrètes, brutes, épurées ou raffinées:  Huile de lin	20%	20%